

CONSEIL SYNDICAL de l'AFP
Mairie d'ARVIEUX – le 09 juin 2015

Présents : Marc BLANC, Bernard MEISSIMILLY, Philippe CHABRAND, Colette PHILIP, Jean-Denis PRAT, Roger MARCELLIN, Raymond THOMAS,

Excusés : Michel FAURE, Christian BLANC, Daniel BRUNET pour l'ONF.

Marc BLANC, Président ouvre la séance sur l'ordre du jour qui consiste principalement en la préparation du budget.

Le premier point abordé est l'entretien des cabanes pastorales : qui fait quoi ? Jusqu'à la création de l'AFP, la commune a construit et entretenu, tout ce qui concernait ces biens. En contrepartie elle touchait les loyers des alpages : ex. Clapeyto (alpage nord), Baoude (alpage sud) et Groupement Pastoral (Catinat, Furfande et Jalleïet). Par ex. l'été passé, le berger de Clapeyto a détérioré les batteries du chalet de Clapeyto (coût 1500 €, elles étaient neuves) or c'est l'AFP qui a le chèque de caution. Ce type de dépense rentre-t-il dans le cadre de la caution, voir assurance « Responsabilité Civile » du locataire (propriétaires du troupeau) ?

- Pour ce problème spécifique il est convenu – pour maintenant puisque les bêtes montent d'ici une quinzaine de jours – d'attendre de rencontrer directement Mr GARCIN pour évoquer ce problème avec lui.
- Il est convenu de définir par convention la répartition des prises en charge de travaux (gros entretien, entretien courant, etc) qui fait quoi entre la commune, l'AFP, et les preneurs : par ex. travail des employés communaux (temps et matériel communal mis à dispo par la commune), achats divers (frigo, clôtures....),

Préparation du budget :

- Un calcul est fait selon les montants reversés aux propriétaires – calcul sur la base de 2 ou 3 euros/hectare, y compris à la commune. Cela définit un montant total des charges (dépenses) et pour équilibrer le budget cela précise aussi ce que les agriculteurs doivent payer à l'hectare et en tenant compte des conventions déjà passées (montant des recettes de l'AFP) Nota : Cette année 2015 il n'y aura pas semble-t-il de MAET (prime à l'herbe).
- Une autre inconnue est la surface des terrains, reste à savoir si on se base sur les surfaces données par les agriculteurs ou sur les relevés donnés par la Chambre d'Agriculture, ce qui diffère parfois de manière conséquente.... Voir surfaces aux Escoyères, Christian ALBERT à Brunissard... pour lesquelles on n'a pas de données.
- Les discussions portent sur :
 1. Les montants ainsi à définir.
 2. Sur la place de la commune : prise en charge importante sans rentrées d'argent.
 3. Les effets de l'AFP : au lieu de favoriser les reprises d'agriculteurs qui arrêtaient et le bon entretien des terres, l'effet est inverse compte tenu des coûts et des contraintes de l'AFP... Quels sont les avantages de cette association ?
 4. Donne une mauvaise image de l'agriculture et pose de nombreuses questions (subventions attribuées pour tout (achat matériel, primes, foin, sécheresse, ...) alors que cela reste un travail difficile mais occulté par un certain manque d'informations et une communication « douteuse » : plaintes des horaires, comparaisons avec d'autres professions, etc... qui dessert ce travail.
 5. Le Conseil Syndical de l'AFP « hérite » de cette affaire alors que ceux qui l'ont voulu et mise en place ne sont plus là pour la gérer concrètement et dire comment ils ont envisagé son fonctionnement... Avaient-ils tout anticipé sur ces éléments que l'on découvre petit à petit ? (les inviter à une

prochaine réunion : Mrs DENARIE, COUSSY, Alain BLANC, la Chambre d'Agriculture, le PARC par rapport à la Charte,pour avoir leurs explications ?)

6. Il y a toujours un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille par rapport à la création de l'AFP.... A voir ce qui en ressortira : demande d'annulation de l'arrêté de constitution.
7. Il faut revoir le montant payé par le Groupement Pastoral pour les vaches à CATINAT (il semble que ces vaches ne paient rien au Groupement... ???) > C'est au Groupement Pastoral et de ses membres qu'il faut que les choses soient mieux définies, avec un meilleur suivi de cette structure (président, AG, Qui en fait partie ? pour quoi faire ?...)
8. Recalculer le budget prévisionnel avec :
 - 2 €/ha pour les propriétaires – y compris la commune (hors surfaces non cultivables déjà vues précédemment), avec au minimum 2 € (pour ceux qui m'arrive pas à un ha – *montant contesté par certains membres de l'AFP sur l'injustice entre les propriétaires.*)
 - 25 €/ha à payer par les agriculteurs sur les bases de surfaces de la Chambre d'Agriculture. Si ces surfaces ne sont pas validées par les exploitants, il faudra bien que quelqu'un les prennent en charge : autre exploitant, autres bergers, etc...
9. Quel est l'avenir de cette AFP, si son fonctionnement reste aussi difficile et compliqué. On voit les limites auxquelles elle est confrontée. Réflexion à mener sur la durée.
10. Intervention d'un agriculteur de Molines (Mr EYMEOD) pour la fauche de certains terrains de la commune : l'AFP n'est pas au courant, qui va payer pour ces prés de fauche ? Le rencontrer avant. > A Revoir très vite, avec éventuellement les exploitants locaux concernés.
11. Idem pour certains terrains non entretenus : Les Escoyères, Villargaudin : voir si d'autres troupeaux peuvent venir pour le pâturage : par ex. Neveu de Mr GARNIER pour les Escoyères serait intéressé, Christophe REYNIER pourrait venir une semaine avant pour faire pâturer les prés de Villargaudin, avant l'estive de Baoude (voir Claire sur ce qu'elle fait de ces terrains).

Questions diverses :

- Mlle GUIVAR'CH a été invitée à présenter son projet d'installation en élevage ovins aux Escoyères, avant la prochaine réunion du conseil syndical du 30 juin.
- Problème des vaches quand elles descendent du camion pour monter ensuite à Furfande : Bouses, nuisances, etc... Il est envisagé de les faire passer par ailleurs (la Cassière...) mais pas plus facile, problème de l'accès pour le camion, ... Bernard MEISSIMILLY, vice-Président AFP rencontrera Mme Denise BLANC.
- Problèmes posés par la présence des loups – affaires récentes sur le bas du département et le 04 ...
- D'ores et déjà – comme prévu dans les statuts - la date de l'Assemblée Générale est définie : le vendredi 16 octobre à 9 h.30 à la salle des fêtes. Les envois des convocations se feront en courrier simple (non recommandé). Il faudra préparer cette réunion entre tous les membres du Conseil Syndical pour faire part à tous les propriétaires, du travail effectué depuis deux ans, et répondre à leurs questions auxquelles ils sont en droit d'avoir des réponses.
- Voir assurance pour AFP (responsabilité civile).
- Prochaine réunion : Vote du budget prévisionnel : **le mardi 30 juin en mairie.**

Fait à Arvieux, le 10 Juin 2015.